



## FICHE OUTIL N°202

### L'AUTORISATION DE CONDUITE

Les équipements de levage et de travail mobiles automoteurs sont des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés. C'est pourquoi une formation adéquate du conducteur ainsi que l'attribution d'une autorisation de conduite de la part de l'employeur sont nécessaires pour la conduite de tous ces engins. Cette fiche-outil a pour objectif de présenter les équipements concernés par l'attribution d'une autorisation de conduite ainsi que d'en proposer un modèle.

#### Informations réglementaires

L'article R. 4323-55 du Code du Travail indique que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation adéquate**. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

De plus, l'article R. 4323-56 précise que la conduite de ces équipements est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation de conduite**. Celle-ci est délivrée par l'employeur sur la base :

- d'une attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite du ou des équipements concernés délivrée par le Médecin du travail à l'issue d'un examen médical et datant de moins de 5 ans ;
- D'une garantie des compétences nécessaires du conducteur justifiée par :
  - Un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.  
L'un des moyens de satisfaire à cette obligation est l'obtention du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), délivré après réussite aux tests théoriques et pratiques proposés par des organismes certifiés (voir Fiches Outils consacrées aux CACES). A noter qu'un employeur peut définir lui-même les modalités de la formation et de l'évaluation théorique et pratique ;
  - Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

L'autorisation de conduite et une copie de l'attestation sont tenues à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

#### Les principaux équipements concernés

- Grues à tour ; (R. 487 CACES)
- Grues mobiles ; (R. 483 CACES)
- Grues auxiliaires de chargement ; (R. 490 CACES)
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (R. 489 CACES) ;
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ; (R. 486 CACES) ;
- Les engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté. (R. 482 CACES)

#### Modèle d'autorisation de conduite

Un modèle vous est proposé sur la page ci-après :

#### BON A SAVOIR



Il est fortement recommandé aux employeurs de s'assurer préalablement de l'absence de contre-indications médicales de leur salarié avant d'engager financièrement un passage du CACES.

# AUTORISATION DE CONDUITE

<b>ENTREPRISE</b>	
Adresse	
Représentée par	

<b>NOM du SALARIE</b>	<b>PRENOM du SALARIE</b>	<b>FONCTION du SALARIE</b>

**Pour chaque catégorie de matériel autorisée :**

Joindre impérativement les copies des attestations de formation et de réussite aux examens.

<b>AUTORISATION du CHEF d'ENTREPRISE</b>											
Je soussigné _____ représentant la société _____											
certifie que le titulaire mentionné ci-dessus a, pour les catégories mentionnées dans le tableau ci-après :											
<ul style="list-style-type: none"> <li>- été formé à la conduite ;</li> <li>- réussi les examens de contrôle ;</li> <li>- détient une attestation du médecin du travail de moins de 5 ans justifiant l'absence de contre-indications médicales</li> </ul>											
Je certifie également que tous les documents produits sont conformes aux originaux.											
En foi de quoi, après m'être assuré qu'il a la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation suivants (préciser les ateliers ou indiquer « usine » si le salarié peut conduire sur l'ensemble du site) :											
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>											
Je l'autorise à conduire, pour le compte de ma société que je représente, les matériels des catégories mentionnées dans le tableau ci-dessous.											
Date et signature :				Cachet de la société :							
____ / ____ / ____											

<b>Engins de chantier</b>											
CACES (ou équivalent)	R.482 Cat A	R.482 Cat B1	R.482 Cat B2	R.482 Cat B3	R.482 Cat C1	R.482 Cat C2	R.482 Cat.C3	R.482 Cat D	R.482 Cat E	R.482 Cat F	R.482 Cat G
Autorisation											

<b>Chariots automoteurs de Manutention</b>									
CACES (ou équivalent)	R489 Cat 1A	R489 Cat 1B	R489 Cat 2A	R489 Cat 2B	R489 Cat 3	R489 Cat 4	R489 Cat 5	R489 Cat 6	R489 Cat 7
Autorisation									

	<b>PEMP (Nacelles)</b>				<b>Grues mobiles</b>		<b>Grues à tour</b>			<b>Grue de chargement</b>	
	CACES (ou équivalent)	R486 Cat A1	R.486 Cat A3	R.486 Cat B1	R.486 Cat B3	R.483 Cat A	R.483 Cat B	R.487 Cat 1	R.487 Cat 2	R.487 Cat 3	R490
Autorisation											